

PROCES VERBAL VALIDANT LES RESULTATS DE LA CONSULTATION DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE POUR L'EXTENSION DU PERIMETRE DE L'ASA DE CASTELNAU – LA REDORTE

L'article 37 de l'ordonnance 2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et l'article 68 du décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance font obligation au Président de l'ASA d'organiser la consultation de l'assemblée constitutive.

Les documents nécessaires à la consultation ont été envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception du 09 mai 2018.

Chaque propriétaire a été informé qu'il disposait d'un délai de deux semaines à compter de la réception de la lettre pour donner sa réponse et qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition, il serait réputé favorable à l'extension.

I. CONSULTATION : BILAN DES REPONSES

Nombre de propriétaires consultés : 542

Nombre et nom des personnes qui ont répondu favorablement : 61

ASA CASTELNAU - LA REDORTE	GUILHEM LOUIS
AUSSENAC JEAN PHILIPPE	MAIRIE DE RIEUX MINERVOIS
BARRAILLE JACQUES	MEYNIEUX JULIEN
BEAUDOUVI X	PERILLOU ANNE MARIE
BESSIEUX MARTIAL	PERILLOU PAUL
BONNET EMMANUELLE	PERILLOU PAUL ET ANNE MARIE
BORIOS ALAIN ET NICOLE	PUJOL SERGE
BORIOS ALAIN ROGER PAUL	QUINTANA ANNIE
CAIOS VALERIE	RAMIREZ DENIS
CARON CHRISTIAN ET JOCELYNE	REBOLLEDO LAURENCE
CHATEAU LA BASTIDE	RECHE CEDRIC
CLAUSTRE PATRICE / MARTY EDMONDE	RECHE DIEGO ET MICHELE
COMMUNE DE LA REDORTE	RECHE MICHELE
DE CROZALS JEAN MARC	ROSADO JEAN CHRISTOPHE
DELQUIE ANNE	ROSADO JEAN CLAUDE
DENAT MARC	SAURY EDMOND
DENAT MARC ET BARBARA	SAURY HUGUES
ESCOI PHILIPPE	SAURY NELLY
ESTEBAN ALAIN LUC	SCA DE L'AGLE
ESTEVE AGNES	SCEA ALBIACH TAILLEFER
FORTIER MATHIEU	SCEA MIGNARD GREFFIER
GASTOU JEAN ET HELENE	SCHENATO JEAN PAUL
GEFFROY PASCAL JEAN	SCHENATO YVETTE
GFA DES GRANDS RAIES	SOURES THIERRY
GFA FERRAND JULIEN	TOULZE JEAN-MARIE
GRAP SUD DISTILLERIE	TRIBILLAC DIDIER
GREFFIER M. PIERRE	VENTRESQUE DENIS

ASA de Castelnau – La Redorte
Mairie de La Redorte
11700 LA REDORTE

VENTRESQUE JOSETTE	VIDALLIER JEAN MICHEL
VIGNAL BERNARD	VIVAR JEAN JACQUES
VIGNAL DOMINIQUE	WALTER JOSIANE
VINAS MONIQUE	

Nombre et nom des personnes qui ont répondu défavorablement : **18**

BRU DIDIER	SANCHEZ ALBERT
ESTEVE AGNES ET CLAUDE	SARL VIGNOBLE MANDEVILLE
FAURE BERNARD	SCHULLER VIRGINIE
MANDEVILLE ALICE	SIMON GHISLAINE
MANDEVILLE LOUIS	VARNEROT LUC MICHEL ALBERT
MANDEVILLE NICOLAS	VIES MARIE CLAUDE
MANDEVILLE OLIVIER	VIEU ALAIN
MARTINEZ ELOI	VILLEROUX JACQUES ANTOINE
RAYNAUD ALAIN + BLANC SIMONE	VIVES NADINE

Nombre et nom des personnes qui dûment avisés des conséquences de leurs abstention (vote favorable) n'ont pas fait connaître leur opposition par écrit : **442**

ACHAHBOUNE HAMADI	BARTHES FRANCOISE	BRUSSOLO ALAIN	CHANNIER DANIEL
AGNEL MICHEL ET BRIGITTE	BARTHES GILLES	BRUSSOLO DOMINIQUE	CHARPENTIER FRANCOIS
AGNEL PHILIPPE	BASCOUL GEORGES	BRUSSOLO GERARD	CLEMENT ALBERT
AGUERA ROBERT ANDRE	BASSIER JEAN LOUIS	BRUSSOLO LAETITIA	CODINA GUY
AKAABOUNE NAJAT	BAUSSENS YVES	BRUSSOLO LIONEL	COMBES ARLETTE
ALBERT MIGUEL	BEAUDEANT	BUCAILLE BERNARD GASTON	COMBES ARLETTE LAURE
ALTEMIR ALEXIS	BEAUDEANT MARGUERITE	CABRERA ANDRE + ANNE JOSEPHINE	COMBES JEAN FRANCOIS
ANDRIEU GUY	BENET GILBERT GABRIEL	CABRERA ANNE JOSEPHINE	COMINI JEAN CAMILLE
ANDRIEU MARCEL	BENEZECH MICHEL ADAM	CABRERA LAURENT	COMMEREUC ROMUALD
ANDRIEU OLIVIER	BENNINK MARGREET	CABRERA YVES	COMMUNE DE PUICHERIC
ANGLADE VERONIQUE	BERNARD SANDRINE	CABRIE GERARD	COSTES JEAN-PIERRE HENRI
ARMENGAUD PIERRE	BERRUX ANDRE ET ODETTE	CABROL BERNARD RAYMOND	COUILLANDREAU MARIE-JOSE
ARMENGAUD X	BEZES CHRISTIAN	CABROL PASCAL	COUILLANDREAU STEPHANE
ASENCIO AUDE	BEZIAT YVES ROBERT	CABROL PAUL JOSEPH	COUSTAL ROLAND
ASENCIO EMILIE	BICHAO-PEREIRA CEDRIC	CANSINO FRANCOIS	CUBILLE ANDRE EMILE
ASENCIO MICHEL	BILLIEMAZ BENOIT	CARTIER ANDRE	CUBILLE JEAN-LUC
ASENCIO PAUL	BILLIEMAZ BERNADETTE	CARBOU CLAUDE	CUELLAR HELENE
AUBIN JEAN-MICHEL	BISCAYE JACQUES	CARON-AUGUSTIN AUDREY	CUELLAR JACQUES
AYRAUD CHANTAL	BOILS VINCENT	CARRASCO ANGEL	CURADE MICHEL
AYRAUD JEAN	BOLANO ERIC	CASSAIGNE DAVID	DAGES MICHEL
BARDOU	BONNET / FLACHET	CASSAN MICHEL PAUL	DARCOS CLAUDE
BARDOU DORIAN	BONNET NÉE LAUR SYLVIE	CASTEL ARNAUD	DARCOS GERARD
BARONNET GENEVIEVE	BORIOS X	CASTEL MARIE AUDE	DA-RE MARTINE
BARRAU BERTRAND	BOUTET GUY	CATHALA JEAN LOUIS	DA-RE ROBERT
BARRAU PHILIPPE	BOYER CECILE	CAUQUIL GERARD	D'ARTOIS DOMINIQUE
BARRAU THOMAS	BRINGUIER GINETTE	CHABBERT HELENE	DE GASPERI ROSANE
BARRE CHRISTIAN JACQUES	BRINGUIER LUCIEN AUGUSTE	CHABBERT JOEL	DE MASSIA JEAN-FRANCOIS
BARTHE JEAN-BAPTISTE	BRU MARYLINE	CHABBERT LAURENT	DE MASSIA SOLANGE
BARTHE XAVIER	BRU RAYMOND	CHABBERT X	DELEPINE BRUNO

ASA de Castelnau – La Redorte
Mairie de La Redorte
11700 LA REDORTE

DELIMA MARIA ESILDA	JULIENNE ERIC	MERLOS JEAN JOSE	RAISSAC ERIC ANDRE
DELMOTTE TONY MARCEL	KAFFMANN MARC	MOLLO SERGE	RAISSAC FRANCIS GEORGES
EL GHAZA ALLAL	KAUFFMANN ANNIE	MONTAGNE JEAN LOUIS	RAISSAC GASTON
ESOURROU LOIC	KAUFFMANN MARC	MONTAGNE VIRGINIE	RAISSAC GASTON GUY FRAN
FABRE SYLVIE	KETTERER MARINE	MONTAGNE MAX HENRI EDOUA	RAISSAC STEPHANE
FAGES ARMAND	KOSCK PHILIPPE	MONTEL VALERIE	RAISSAC X
FAGES MICHEL	KOSCK RAISSAC MARYSE	MORATO LAURENCE	RAMIREZ FRANCOIS
FAURE JEROME	CAIOS VALERIE	MORENO SALVADOR	RAMOND CHRISTIAN
FENASSE MAX	LABENC JEAN LOUIS	MOUNIE JEAN JOSEPH NOE	RASSIER GENEVIEVE
FERAND CAMILLE GUSTAVE	LABEN GEORGY	MUNOZ BENEDICTE	RAYNAUD ANDRE
FLACHET/BONNET MICHELE ET PHILIPPE	LANTA MICHELLE	MURA JACQUES	RAYNAUD AURELIEN
FONGARO SANDRINE	LANTA YVES	NOVELL DOLORES	RAYNAUD SOLANGE
FRANCES JACQUES	LAPALU ROBERT	OFAICHE CHARLES	RAYSSAC ANNE
GABEN DANIELLE	LASNEL GERARD	OLIVE IRENE	REBOLLEDO DIDIER
GABEN JEAN	LATGE GILLES	ORMIERES GEORGES	REBOLLEDO FRANCK
GACIA SERGE	LATGE JOEL	OURLIAC LAETITIA	REBOLLEDO PHILIPPE
GAEC PECH NAGASQUE	LAUR JOSETTE ET SYLVIE	OURNAC GUILLAUME	REINBOLT YVON ANTOINE
GAEC VALLEE DE L'ARGENT DOUBLE	LAURENT CHRISTIANE	OURNAC PAULINE	REMY PHILIPPE
GALIBERT OLIVIER	LE VAN FEUILLET BERNARD VIËT HUNG	OURNAC PIERRE	REMY SIMONE
GALY ROBERT	LE VAN FRANCOIS	PAGES PAUL	REY DIDIER
GAMIS JACQUELINE	LE VAN LA REDORTE	PAGES PIERRE HENRI	REY DIDIER + PATRICK
GARCIA CHRISTOPHE	LIGNERE JACQUES	PAILLEROL JEAN PIERRE	REY JACQUES
GARDEY DE SOOS AYMARD	LIGNERES JEAN PIERRE	PAROLIN BRUNO	REY JEAN PAUL
GARDEY DE SOOS EMMANUEL ET FABRE CLAIRE	LIGNERES NICOLE	PAROLIN GEORGES	REY PATRICK
GARRIGUES GASTON VICTOR	LIGNERES NICOLE ET ANDRE	PAROLIN GEORGES + YOLANDE	RICHARD JEAN MARC
GAYRAUD GUY	LOUCHET JEAN JULES	PAROLIN MARIUS	RIGAUD BRIGITTE JACQUE
GAYRAUD ROGER	MADRID JEAN ET MME MARTY PATRICIA	PARRA ANDRE	RIGAUD FRANCIS JOSEPH
GAZZIN JEROME	MAGNIET JACQUES	PARRA ANDRE ET GONZALEZ MARC	RIGAUD ALAIN
GFA CHÂTEAU DE MASSIAC	MAIRIE DE CASTELNAU	PARRA CELIAN ET PAKHOMOFF SONIA	ROSSO A MARIE + RAYNAUD ALAIN
GFA DE LA FORGE	MAIRIE DE LA REDORTE	PARRA MICHEL	ROUMENGOUS ELISABETH
GFA DE LA VALSEQUE	MAIRIE D'ESCALES	PARRA MICHEL ET ANNE MARIE	ROUMENGOUS JEANINE
GFA DES PENITENTS BLEUS	MARRET REGINE	PARRENO PHILIPPE	ROUANET FRANCIS
GFA DOMAINE DE PUICHERIC	MARRET SERGE	PEANY LAURENT	ROAUYROUX ALAIN
GFA LE LAOUZA	MARTI J BRUSSOLO D	PEANY LAURENT FABIEN	ROUAYROUX BERNARD
GFA LES ROCHERS FLEURIS	MARTI JOSETTE	PECH FLORIAN	ROUGE DOMINIQUE JEAN
GIMENEZ PHILIPPE	MARTIN ALAIN	PECH PHILIPPE	ROUGE LAURENT
GIORGINO CHRISTIAN	MARTINELLI GERARD	PECH PHILLIPE ET HELIANE	ROUGE OLIVIER
GONZALO JANINE	MARTINEZ ALAIN	PELFORT CHRISTIAN	ROUGE X
GOTTEMANS CLEMENT	MARTINEZ ALAIN JOSEPH	PEREZ ALAIN	ROUQUETTE JEROME
GOUNARD X	MARTINEZ EMILE	PEREZ ALAIN ET SOULOMIAC BERNADETTE	ROUSGUISTO JEAN
GOXES MARIE JOSE	MARTINEZ JACQUES SERGE	PEREZ ANDRÉE	ROUSSEL KARINE
GRAIN JEAN-PIERRE	MARTINEZ STEPHANE	PEREZ DIDIER	ROUSSEL MICHEL
GUERY JEAN FRANCOIS	MARTINEZ JOSEPH	PERILLOU PIERRE	ROUX CHRISTOPHE
GUERY RENE-HENRY	MARTINEZ MICHEL	PERRET RENE	SALLES JEAN PAUL
GUIGLIANO MICHAEL	MARTINEZ PATRICE	PHILIPPE RICHARD	SARDA MARTINE
HERVIN RENE	MASSANE MICHEL CHARLES	PITIE BASTIEN	SARL DOMAINE DE LA BAUME HOLDING
ILHES CATHERINE	MASEDA DANIEL FRANCIS	POLIZZI LUCIEN GINO	SARNY PHILIPPE PAULIN
INDIV. PIERRE ANDRE ET GUILLAUME OURNAC	MATHIEU JEAN	PORTALES SERGE HENRI	SAURY JEAN PAUL
INDIVISION MARTY MARIE HELENE, CLAUDE ET GUYLAINE	MATHIEU LAURENT	POUX BERNARD JEAN-PA	SIAEP ROQUECOURBE
IZARD MICHEL	MATHIEU VINCENT	POUX FRANCOIS	SAX MARIAN ET ROUZEMOND ALIDA
IZARD MIREILLE	MAUREL JACQUELINE	PUEYO PATRICK YVES	SCA LES LAURIERS (SALLES SANDRA)
JANCART PATRICK	MAYNADIE JACQUES ET PHILIPPE	PUISSEGUR MIREILLE	SCAV LES 2 TERROIRS
JEAN ALAIN	MERCADIER PHILIPPE	PUYOL MANUEL	SCEA LES PARADIS
JEANSON JEAN PIERRE	MERCADIER ANTOINE	QUIGNON JEAN-LUC	SCI DU CHEVAL BLANC
JOURNET MELANIE	MERLOS ANTOINETTE	QUINTANA ANNIE ET JEAN LOUIS	SEGUY CHRISTIAN MARC

Procès-verbal validant les résultats de la consultation de l'assemblée constitutive pour l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnau – La Redorte

ASA de Castelnau – La Redorte
Mairie de La Redorte
11700 LA REDORTE

SEMAT HUBERT	TAILLEFER MARIE	TUCKER BRIAN
SENEGAS AIME ANTOINE	TAILLEFER MICHEL	VALHOLDING VALORIDEC
SENEGAS ELIE AUGUSTIN	TAILLEFER RICHARD	VERGE ANNIE
SENEGAS JEAN-LOUIS MICH	TALIEU SYLVIE	VIDAL CLAUDE
SIBRA LUDOVIC	TAMAGNE X	VIDAL GILLES
SKRZYPCZYNSKI HEIFARAS	TARBOURIECH ROSE-MARIE	VIEU RAYMOND
SOCIETE LESPILANIERE	THOMAS NICOLE	VIGNAL PHILIPPE
SOLIGON CHANTAL	TIGNOL COLETTE	VILA DOMINIQUE
SOLIGON GÉRARD	TIGNOL JACQUES	VILA SEVERINE
SOUAL PIERRE	TIGNOL JEAN CHRISTOPHE	VILAS JEAN CLAUDE
SOULOUMIAC CHRISTIAN	TIQUI MAURICE	VILAS LOUIS
SOULOUMIAC OLIVIER	TORRECILLA GERARD	VILLAT ANGELE
SOULOUMIAC OLIVIER ET CHRISTIAN	TORRECILLA ROMAIN	VITALIS ARNAUD
SOLVAS GARCIA JUAN	TORTOSA ROBERT LOUIS	VINAS GERARD
SOULIE GEORGES MARCEL	TOULZE GUYLAINE CELINE	VIVIES DENIS
SPAANDER LEENDERT	TOURINEL YVES	WOAYE CHANTAL
SYND CASTELNAU ESCALES	TOURNE BERNARD	

Nombre et nom des personnes dont l'absence de vote n'a pas été comptabilisée : **21**

(Envois à l'adresse présente sur le cadastre, qui s'est avérée être une adresse erronée)

ANTUNES GONCALVES CESAR ANDRE	GAYRAUD JEAN	PEREIRA ANTONIO MANUEL
BENESSAYAG MAURICE	GONZALO JOSEPH	ROUMENGOUS YVETTE
BICHAO-PEREIRA MARIE	HENAULT STEPHANIE	SICRE FRANCOIS
BOUSQUEL SABINE	LAVARDEZ JOSEPH	SICRE GUY
COEN JAN	LORIENTE JEAN ANTOINE	SICRE ROGER
DONADIEU YVES	MARTY PIERRE	TECHENE CATHERINE ANGELE
DOURIEZ LECOCQ JEAN PHILIPPE	MITOUARD CLAUDE	TEISSEIRE JEANNE

ASA de Castelnau – La Redorte
Mairie de La Redorte
11700 LA REDORTE

II. **BILAN**

Réponses favorables : (61 + 442) 503

Réponses défavorables : 18

Réponses non retenues : 21

Total des réponses : 542

III. **CALCUL DE LA MAJORITE QUALIFIEE NECESSAIRE** (prévue par l'ordonnance de 2004 dans son article 14)

« La majorité qualifiée est établie dans deux hypothèses :

- **Hypothèse 1** : Soit lorsque la majorité des propriétaires représentant au moins les deux tiers de la superficie des propriétés s'est prononcée favorablement,
- **Hypothèse 2** : Soit lorsque les deux tiers des propriétaires représentant plus de la majorité de la superficie se sont prononcés favorablement. »

503 propriétaires sur 542 ont été favorables :

Hypothèse 1 : majorité des propriétaires = 266

Hypothèse 2 : 2/3 des propriétaires = 354

Superficie totale du périmètre : 2335ha 71a 85ca

Superficie des parcelles des propriétaires favorables : 2165ha 21a 89ca

Hypothèse 1 : 2/3 de la surface = 1557ha 14a 57ca

Hypothèse 2 : moitié de la surface = 1167ha 85a 93ca

IV. **RESULTAT DE LA CONSULTATION**

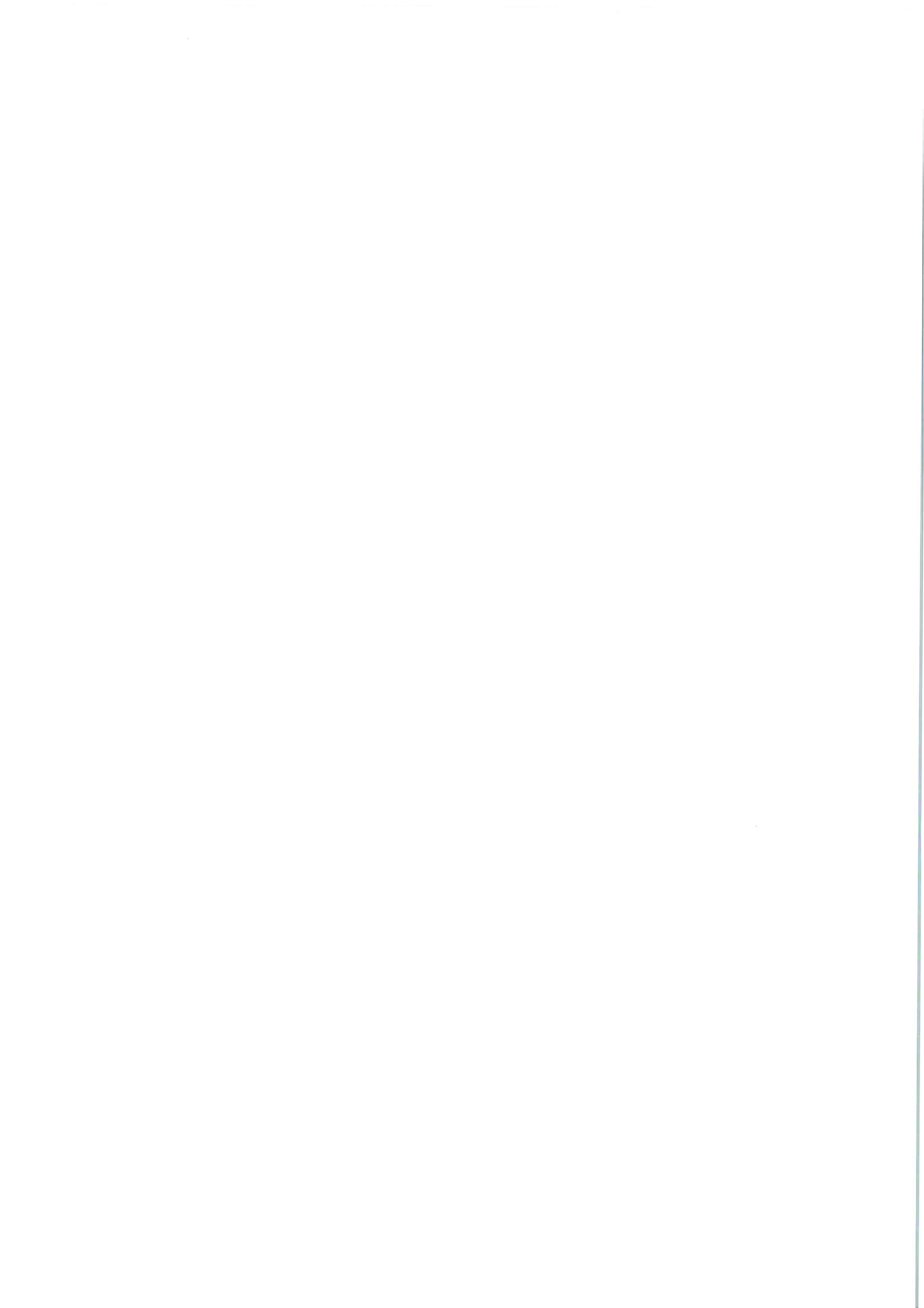
La majorité qualifiée définie par l'article 14 de l'ordonnance de 2004 est établie.

L'assemblée constitutive de l'ASA de Castelnau – La Redorte approuve l'extension du périmètre syndical.

Le Président de l'ASA de
Castelnau – La Redorte

Jacques CUELLAR





ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : CAIOS VALERIE ;

PRENOMS : VALERIE ;

ADRESSE : 7 RUE MARCELIN ALBERS
11700 PULCHERIC ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à PULCHERIC

Le 7 Juin 2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : ESTÈVE.....;

PRENOMS : AGNÈS.....;

ADRESSE : 35, Avenue de l'argent d'azille.....
11700 AZILLE.....;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Azille.....
Le 14/05/2018.....

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : QUINTANA.....;

PRENOMS : Annie.....;

ADRESSE : 5, Rue de L'enclos 11700 AZILLE.....;

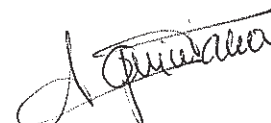
Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Azille.....
Le 14.05.2018.....

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : GASTOU

PRENOMS : JEAN et HELENE

ADRESSE : 35 Avenue Joseph Garcia

..... 1160 Rieux Minervois

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Rieux Minervois

Le 13 Mai 2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

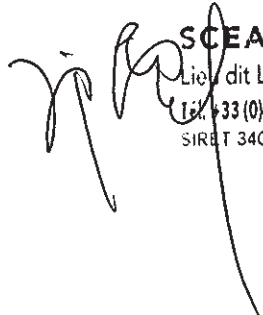
NOM : ;
PRENOMS : **SCEA Château La Bastide** ;
 Lieu dit La Bastide - 11200 ESCALES (France)
ADRESSE : Tél. +33 (0)4 68 27 08 47 - Email: chateau@bastideorange.fr
 SIRET 340 852 722 00016 - TVA FR 86 340 852 722 ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à ESCALES
Le 14/05/2018


SCEA Château La Bastide
Lieu dit La Bastide - 11200 ESCALES (France)
Tél. +33 (0)4 68 27 08 47 - Email: chateau@bastideorange.fr
SIRET 340 852 722 00016 - TVA FR 86 340 852 722

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

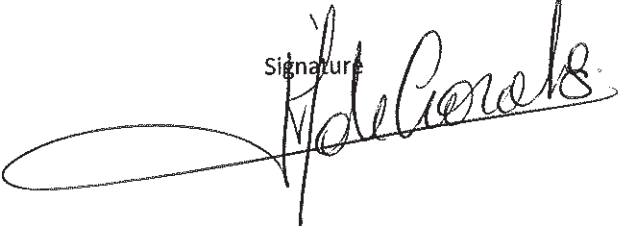
NOM : DE CROZALS ;
PRENOMS : Sean - Marc ;
ADRESSE : Domaine des Hommes
M. 160 Rieux - Minervois ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Rieux - Minervois
Le 15 mai 2018

Signature


ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : BONNET ;
PRENOMS : EMMANUELLE ;
ADRESSE : PECH DE BRAGOS ;
..... M 700 LA REDORTE ;

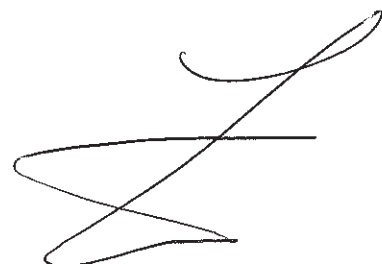
Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à La REDORTE
Le 14.05.2018

Signature



**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : Grapp'Sud. Duillerie.

PRENOMS :

ADRESSE : 37 Rue de Commerce

11160 Remp Noui.

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Remp Noui.

Le 15/05/2018.

Dominique Dubouille

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : PUJOL

PRENOMS : Perge

ADRESSE : 6 Allée du Pommier

..... 31770 COLONIER

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

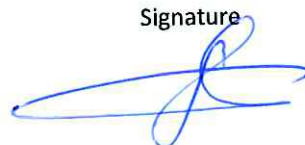
- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Colomiers

Le 14/05/2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : GUILHEM ;

PRENOMS : LOUIS ;

ADRESSE : 4, IMPASSE DE L'EGALITE
..... 11200 TOUROUZELLE ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Tourozelle
Le 11/05/2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : ASA de Castelnaud La Redorte ;

PRENOMS : ;

ADRESSE : 7 av Victor Hugo - Mairie ;

11700 LA REDORTE ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à La Redorte

Le 17/05/18

Signature


ASA
De Castelnaud La Redorte
2 rue de la Pinede
11700 CASTELNAU D'AUDE
Le Président

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : *ESCOI*

PRENOMS : *Philippe*

ADRESSE : *Dne Fontaine 2^{ème} de St Genat*

..... *11700 Roquecourbe Minervois*

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à *Roquecourbe Minervois*

Le *15.05.2018*

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : Beaudouin ;

PRENOMS : Paulette ;

ADRESSE : 4 lot Louis Llabot ;

11700 LA REDORTE ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Propriétaire en inclination d'une parcelle en fliche -
(comme la case utile)
Pas intéressé pour l'irrigation de cette parcelle.

Fait à La Redorte
Le 14 mai 2018

Signature

Beaudouin P.

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : TRIBILLAC..... ;

PRENOMS : JULIEN..... ;

ADRESSE : 1 ROUTE DE LA BASTIDE 11700 ESCOMES..... ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

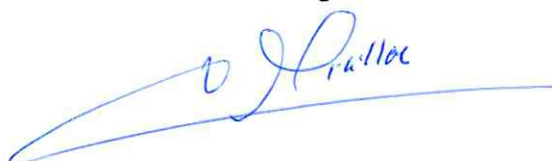
- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à ESCOMES.....

Le 14 mai 2018.....

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : RAMIREZ Denis ;

PRENOMS : Denis ;

ADRESSE : 49 av de la MONTAGNE NOIRE
11700 AZILLE ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à AZILLE
Le 11 mai 2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : SOURES THIERRY ;

PRENOMS : ;

ADRESSE : 11 RUE VICTOR HUGO
11160 RIEUX M. V. 19 ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Rieux M. V. 19
Le 13/05/2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : DELQUIÉ

PRENOMS : ANNÉ

ADRESSE : 28 rue de Moux

11160 RIEUX-MINERVOIS

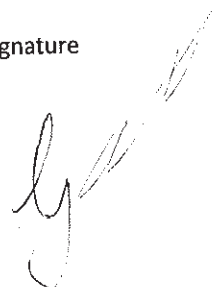
Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à RIEUX-MINERVOIS
Le 14/05/2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : BORIOS

PRENOMS : Alain

ADRESSE : 1 Place Anatole France

.....

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Buzac Auzou
Le 12/05/2018

Signature


Alain BORIOS

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : BARRIS ;

PRENOMS : Nicole ;

ADRESSE : A Place Anatole France ;

11100 LEXRIE - NINERVES ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Lexrie ;
Le 12/05/2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : AUSSENIAC ;

PRENOMS : Jean ;

ADRESSE : 12 rue Emile Pouyet ;

11700 La Redorte ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à La Redorte

Le 15 MAI 2018

Signature

Martial

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : Bessieux ;
PRENOMS : Martial ;
ADRESSE : 11 Avenue du Loup de doc ;
11200 Honps ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Honps ;
Le 19 mai 2018

Signature

Bessieux

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : VIGNAL ;

PRENOMS : BERNARD ;

ADRESSE : 1 rue des FLOTTES 30000 Nîmes ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

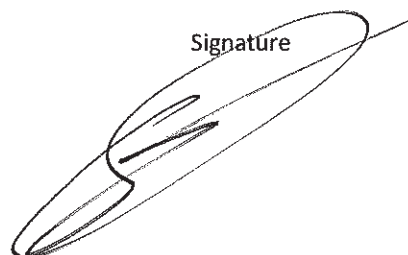
Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Nîmes
Le 24.5.18

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : TOULZE ;

PRENOMS : JEAN MARIE ;

ADRESSE : 1 LOT LOUIS LIADOT RUE DES ESCALIER
11700 LA REDORTE ;


Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à LA REDORTE
Le 25.10.2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : RECHE ;

PRENOMS : Nichèle ;

ADRESSE : 2 Impasse des B. Pevets ;

1160 RIEUX MINERVAIS ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à RIEUX-MINERVAIS

Le 24 mai 2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : RECHE ;

PRENOMS : Diego ;

ADRESSE : 2 Impasse des Breuils ;

1160 RIEUX MINERVOIS ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à RIEUX MINERVOIS

Le 24 Juin 2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : caron christian CARON ;
PRENOMS : christiana JORELYNE ;
ADRESSE : 36 impasse le vigné 11100 ;
Rieux-Minervois ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Rieux-Minervois
Le 27 mai 2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : ALBIACH (gérant de la SCEA Albiach Taille/or)
PRENOMS : Vincent ;
ADRESSE : Domaine de la Choupe
11700 Azille ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Azille
Le 17.05.2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : *VINASSE* ;
PRENOMS : *Manique* ;
ADRESSE : *13 rue du Commerce* ;
..... *Castelnaud d'Aude* ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à *Castelnaud*
Le *23.5.2018*

*Désormais
adresser le courriel
à M^{me} Françoise Barthé (me fille)
je lui ai donné les
signes.*

Signature

Vinasse

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : VIDALLEUR ;

PRENOMS : Jean ;

ADRESSE : 21 La Ficherotte ;

11700 LA REDORTE ;

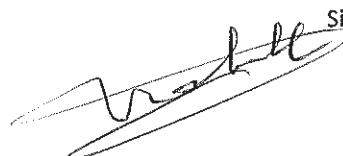
Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à LA REDORTE

Le 22 Mai 2018

 Signature

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : CLAUSTRE ;
PRENOMS : PATRICE ;
ADRESSE : 12 chemin des Bébrins
11160 Peyriac Mais ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Peyriac Mais
Le 15 Mars 2018



Signature

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : VIGNAR ;
PRENOMS : Dominique Bruno ;
ADRESSE : 25 Rue du Docteur Thore ;
98 530 Secours ;


Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Secours
Le 14/5/2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : DESTREM ;
PRENOMS : PIERRE - Maire de Rieux-Minervois ;
ADRESSE : 4 Place Général Bousquet ;
11600 RIEUX-MINERVOIS ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Rieux Minervois
Le 17 mai 2018

Signature

Le Maire
Pierre Destrem



Justices

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : SCHENATO Yvette ;
PRENOMS : ;
ADRESSE : Set 7 rue de la Tour ;
..... 11200 ESCALES ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Escalles
Le 17/15/18

Signature

Schenato

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : SCHENATO

PRENOMS : Jean Paul et Carmen

ADRESSE : 10, rue de la Tourette

..... 11200 ESCALES

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Escalles

Le 17/5/18


Signature

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : DENAT ;
PRENOMS : MARC et BARBARA ;
ADRESSE : 45 AV J. SAURES ;
..... 11700 LA REDORTE ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à LA REDORTE
Le 14 MAI 2018

SignatureS



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : GIEFFROY
PRENOMS : PASCAL
ADRESSE : 10 rue font le du Grand
22700 Lannion -

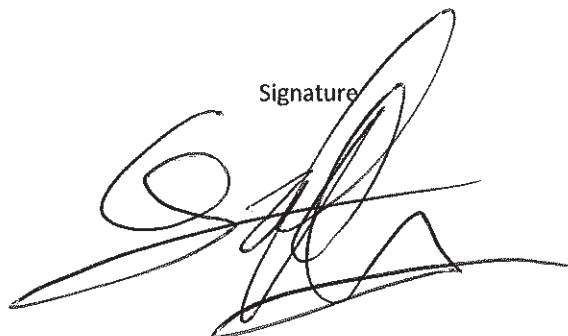
Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à LANNION
Le 16/5/2018.

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : V I V A R ;

PRENOMS : J E A N - J A C Q U E S ;

ADRESSE : 20 rue de l'ambroisine lot Dupondet Group
..... 1160 Rieux - minervois ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Rieux - minervois
Le 16 mai 2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : GFA des Grands Roues ;
PRENOMS : Chez M. ARNAL Lionel ;
ADRESSE : 12 Rue Docteur Schweitzer ;
..... 1160 Rieux-Mineirois

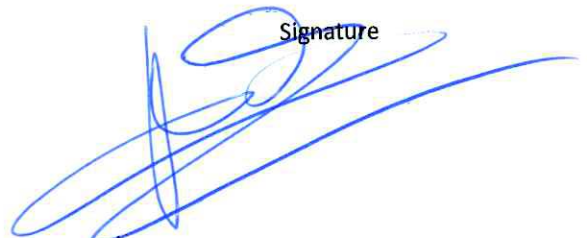
Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Rieux-Mineirois
Le 17/5/2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : FERRAUD - GFA FERRAUD ;

PRENOMS : Julien ;

ADRESSE : 7, la portinie
MUGO RIEUX - MINERVOIS ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Rieuse
Le 14/5/2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

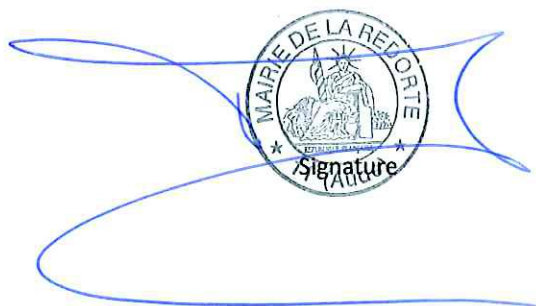
NOM : *ILHES Pierre-Menu* ;
PRENOMS : *Mairie commune La Redorte* ;
ADRESSE : *7 avenue Victor Hugo*
..... *11700 La Redorte*

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à *La Redorte*
Le *16 mai 2018*


MAIRIE DE LA REDORTE
Signature

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : FORTIER ;
PRENOMS : MATHIEU JANE ERIC ;
ADRESSE : 9 Rue de la Verrerie
02130 FERE EN HARDENOIS ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Fere en Hardenois
Le 14-05-2018

Signature



ASA de Castelnau – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnau – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnau – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnau – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : BARRAILLÉ ;

PRENOMS : JACQUES ;

ADRESSE : 25 RUE EDMOND AGNEL ;

11600 RIEUX-MINERVOIS ;

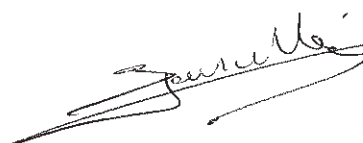
Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnau – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnau – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnau – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à RIEUX-MINERVOIS
Le 18 MAI 2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : SCEA Mignard - Geffier ;

PRENOMS :

ADRESSE : 26 Chemin de Paconhe ;

11700 Pépierre ;

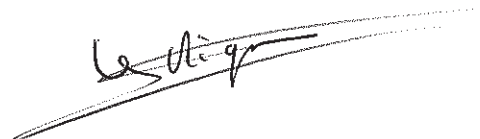
Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Pépierre
Le 14 mai 2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : Geslin ;

PRENOMS : Marie Piene ;

ADRESSE : 26 Chemin de la combe
11700 Pépieux ;

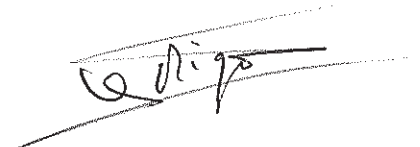
Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Pépieux
Le 14 mai 2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : Reballeto ;

PRENOMS : Laurence ;

ADRESSE : 2 Chemin des Palmas ;

11700 CASTELNAU D'AUD ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Sous conditions que cela ne m'en gendre pas de frais supplémentaires

Fait à CASTELNAU

Le 15/05/2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : MULLER - WALTER ;

PRENOMS : JOSIANE ;

ADRESSE : 12, avenue de la Montagne Noire
11700 CASTELNAU D'AUDE ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Castelnaud d'Aude
Le 14/05/2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : ESTEBAN ;

PRENOMS : ALAIN - LUC ;

ADRESSE : 5 Place du Marché ;

..... 11 700 PUICHERIC ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Puichéric
Le 11 Mai 2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : SAURY/..... ;

PRENOMS : HUGUES..... ;

ADRESSE : 14, RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER.....
1160 RIEUX MINERVOIS..... ;

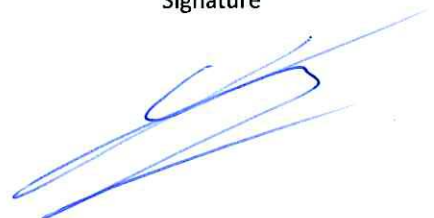
Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à RIEUX MINERVOIS
Le 15/05/2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : SAURY ;

PRENOMS : EDOUARD ;

ADRESSE : 3 RUE JEAN MOULIN
11700 RIEUX MINERVOIS ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à RIEUX MINERVOIS
Le 15/08/2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : SAURY

PRENOMS : NELLY

ADRESSE : LOTISSEMENT FABRE D'ECLAINTIVE

11100 RIEUX MINERVAIS

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à RIEUX MINERVAIS

Le 15/05/18

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : PERILLOU.....;

PRENOMS : PAUL.....;

ADRESSE : 7 RUE TRANONTANE.....;

11700 CASTELNAU D'AUDE.....;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à CASTELNAU D'AUDE.....

Le 13/05/2018.....

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : PERILLOU ;

PRENOMS : ANNE-MARIE ;

ADRESSE : 7 RUE DE LA TRANQUILLITE ;

11700 CASTELNAU D'AUDE ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à CASTELNAU D'AUDE
Le 12/05/2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : ROSADO ;

PRENOMS : JEAN-CHRISTOPHE ;

ADRESSE : 54 Avenue de Carcassonne ;

..... 11200 Mompes ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Mompes
Le 11/05



Signature

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : ROSADO ;

PRENOMS : JEAN-CLAUDE ;

ADRESSE : 54 avenue de Carcassonne ;

..... 11200 Montpellier ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Montpellier
Le 15/05/18



Signature

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : REOTE.....;

PRENOMS : CECILE.....;

ADRESSE : 18 Chemin de la Corbe.....;

11700 PEPIEUX.....;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

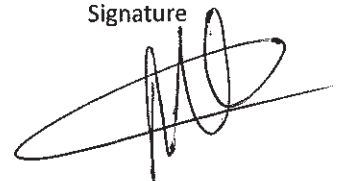
Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Pepeux.....
Le 12 mai 2018.....

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : SCA de L'AGLE ;

PRENOMS : ;

ADRESSE : h. Rue du four ;

..... 11700 ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

favorable sans réserve de la main au grevement du prix total à l'hectare (quôte et irrigation actuel)
Fait à Roquecourbe
Le 18/5/18

Signature

SCA DE L'AGLE
11700 ROQUECOURBE
N° 39963751100011

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : NEYNIÉUX ;

PRENOMS : Sylvie ;

ADRESSE : 10, chemin de Nore ;

M60 BIEUX NIVERNOIS ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Bieux Nivois
Le 22 Nov 2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : VENTRESQUE ;

PRENOMS : Josette ;

ADRESSE : 29 Rue GAMBETTA ;

11600 Riema 11000 ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

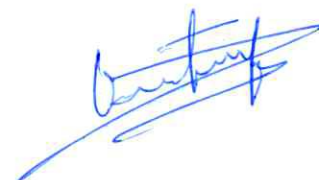
Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Riema ;

Le 14.05.18 ;

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : VENTRESQUE ;

PRENOMS : Denis ;

ADRESSE : 3 chemin du stade ;

1160 Rieux Mous ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Rieux ;

Le 14.05.18 ;

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : RAYNAUD

PRENOMS : ALAIN

ADRESSE : 38, Avenue de la gare.
34310 QUARANTE

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

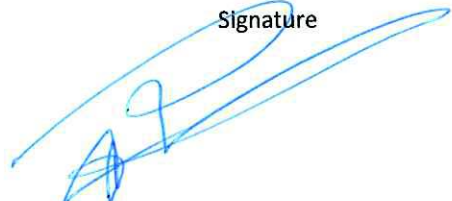
- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à QUARANTE

Le 20/05/18

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : FAURE

PRENOMS : BERNARD

ADRESSE : 32 Rue Du Pech
11200 Escalès

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

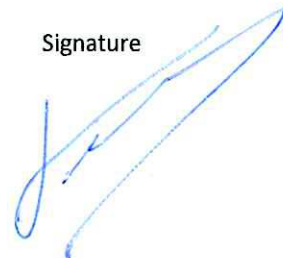
Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Escalès

Le 14 Mai 2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : VIVES ;

PRENOMS : Nadine Mauricette ;

ADRESSE : 7 chemin de Cantarane ;

11200 Lezignan Corbières ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

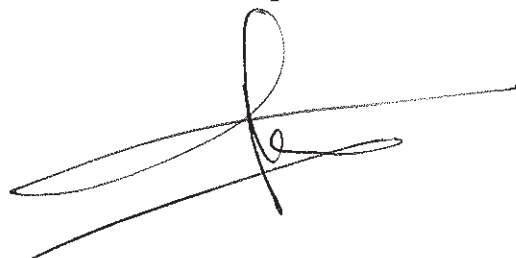
Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Lezignan
Le 18/05/2018

Signature



ASA de Castelnau – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnau – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnau – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnau – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : Sanchez.....;

PRENOMS : ALBERT ANDRÉ CHARLES.....;

ADRESSE : 6 rue du docteur Ferroul 11700 Puichéric.....;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnau – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnau – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnau – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Puichéric.....
Le 22 Mai 2018.....

Signature

Sanchez

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : MARTINEZ

PRENOMS : ELOI

ADRESSE : 1 CHEMIN DES ARJALATS
11700 PUICHERIC

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Puichéric

Le 15/05/2018

Signature

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : BRU ;

PRENOMS : Didier ;

ADRESSE : Lotissement "les amandiers" 5 impasse des lavandes 11700 Castelnaud d'Aude ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

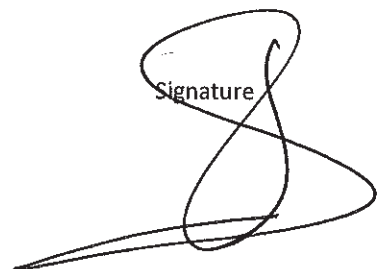
Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Castelnaud d'Aude
Le 16 mai 2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : MANDEVILLE ;

PRENOMS : Olivier, Marie, Léon ;

ADRESSE : Vaissière 11700 ;

AZILLE ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

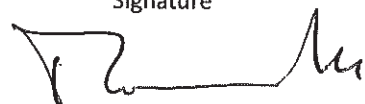
Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Azille
Le 23 mai 2018

SARL Vignobles Olivier MANDEVILLE
Château de Vaissière
11700 AZILLE
Tél. 04 68 78 19 95
Fax. 04 68 78 31 83

Signature


Gérant de la SARL

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : MANDÉVILLE ;
PRENOMS : ALICE ;
ADRESSE : VAISSIÈRE, 11700 AZILLE ;
..... ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Azille
Le 23 mai 2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : MANDEVILLE
PRENOMS : Olivier, René, Léon
ADRESSE : Vaissière 11700
..... AZILLE

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Azille
Le 23 Juin 2018

Signature



Olivier MANDEVILLE
Château de Vaissière
11700 AZILLE
Tél. 04 68 78 19 95
Fax 04 68 78 31 83

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : SCHULLER ;

PRENOMS : VIRGINIE, MARIE MADELEINE ;

ADRESSE : VAISSIERE 11700 AZILLE ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Azille
Le 23 mai 2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : M. A N D E V I L L E P E I R I E R E

PRENOMS : Louis, Marie, Paul

ADRESSE : Vaimière, 11700 AZILLE

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Azille

Le 23 mai 2018

Signature

L. P. M.

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : J. ARNOLET ;

PRENOMS : M. ;

ADRESSE : DOMAINE LA BASTIDE ;

..... MAIRIE VILLES PY ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à VILLES PY
Le 28/05/2018 ;


Signature

ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : VILLEROUX ;

PRENOMS : Jacques - Antoinette ;

ADRESSE : N°3 Impasse du tennis
11700 La Redorte ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

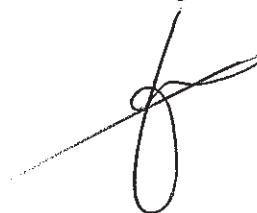
Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à La Redorte
Le 11.05.18

Signature

Voir au verso



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : VIES ;

PRENOMS : Marie Claude ;

ADRESSE : 15 Avenue de la Mairie
11200 FABREZAN ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Fabrezan
Le 14/5/2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : SIMON ;
PRENOMS : G. H. ISLAINE ;
ADRESSE : HAMEAU LES HOMES ;
..... ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

- Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte
 Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à RIEUX-MINERVAUX
Le 11.05.2018

Signature



ASA de Castelnaud – La Redorte
7 avenue Victor Hugo – Mairie
11700 LA REDORTE

**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISSEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : ESTEVE

PRENOMS : CLAUDE

ADRESSE : 35, Avenue de l'Argent D'Orville
11700 Azille

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

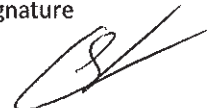
Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à Azille

Le 14/05/2018

Signature



**CONSULTATION DES PROPRIETAIRES EN VUE DE L'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICALE DE
L'ASSOCIATION SYNDICAL AUTORISEE DE CASTELNAU – LA REDORTE**

Vu l'ordonnance n° 2004-632 modifiée du 1^{er} juillet 2004, relative aux associations syndicales de propriétaires, notamment l'article 37 alinéa 2

Vu le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance susvisée, notamment l'article 68

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-08 relatif à l'extension de périmètre de l'Association Syndicale Autorisée de Castelnaud – La Redorte – Consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre ;

Vu le procès-verbal dressé par le Préfet de l'Aude validant les résultats de la consultation préalable des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Vu les statuts de l'ASA de Castelnaud – La Redorte ;

Averti qu'à défaut d'avoir fait connaître son opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans le délai fixé dans le courrier de consultation des propriétaires, le propriétaire sera réputé favorable à l'extension du périmètre.

Le soussigné,

NOM : *MIEU Alain* ;

PRENOMS : *Alain* ;

ADRESSE : *13 bis ch. de l'Orléans* ;

..... *11 250 NERIAN* ;

Déclare se prononcer ainsi qu'il suit sur l'extension du périmètre de l'Association Syndical Autorisée de Castelnaud – La Redorte.

Je suis favorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

Je suis défavorable à l'extension du périmètre de l'ASA de Castelnaud – La Redorte

(cocher la case utile)

Fait à *Nerian*

Le *7 juin 2018*

Signature

